

La ville d'Écully



LA VILLE À VOS CÔTÉS

Modernisation des services : prenez vos rendez-vous en ligne !

Publié le 19 décembre 2020

Pour un fonctionnement plus fluide et éviter aux administrés de se déplacer en mairie, la ville développe les démarches en ligne et les téléprocédures.

La prise de rendez-vous en ligne, déjà obligatoire pour les passeports et les cartes d'identité, est élargie au dépôt de dossier de mariage, de PACS et de reconnaissance.

Vous trouverez le lien pour la prise de rendez-vous aux pages dédiées à chaque démarche. Pour les demandes de passeport et de carte d'identité, vous obtiendrez toutes les informations sur la procédure à suivre, pouvez faire votre prédemande en ligne sur le site ants.gouv.fr et muni de votre numéro, prendre rendez-vous en ligne pour finaliser votre dossier auprès du service des Affaires Générales de la mairie. Vous pouvez également déplacer ou annuler votre rendez-vous très simplement.

C'est une nouvelle procédure qui simplifie les démarches pour le demandeur comme pour le service qui instruit la demande.

Le service Urbanisme a également adopté la prise de rendez-vous en ligne depuis le site de la ville (Mon quotidien/urbanisme), pour la consultation de dossiers d'urbanisme, demande d'informations d'urbanisme pour les particuliers comme pour les établissements recevant du Public ou pour des questions liées aux enseignes.



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération

CS 80212

69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h

Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser